QUARTIER DES SPECTACLES MONTRÉAL

PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES

FORMULAIRE DE DEMANDE D'OCCUPATION DES ESPACES PUBLICS DANS LE QUARTIER DES SPECTACLES

RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME

NOM LÉGAL DE L'ORGANISME

DATE D'INCORPORATION

SIGNATAIRE AUTORISÉ

PERSONNE-RESSOURCE	NOM	TÉL.	COURRIEL

ADRESSE COMPLÈTE

TÉLÉPHONE

COURRIEL

TÉLÉCOPIEUR

SITE INTERNET

ESPACES PUBLICS DEMANDÉS (inscrire un 1er et un 2ième choix)

LA PLACE DES FESTIVALS

LA PROMENADE DES ARTISTES

LE PARTERRE

LA PLACE DE LA PAIX

LA PLACE ÉMILIE-GAMELIN

AUTRE

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉVÉNEMENT

TITRE DE L'ÉVÉNEMENT

TYPE D'ÉVÉNEMENT CULTUREL ○ SOCIAL ○ SPORTIF ○ HISTORIQUE ○ AUTRE ○

DATES DE L'ÉVÉNEMENT

DATES DE MONTAGE

DATES DE DÉMONTAGE

RESPONSABLE DE LA PRODUCTION (SI CONNU)	NOM	TÉL.	COURRIEL
RESPONSABLE DU SITE/DE LA TECHNIQUE (SI CONNU)	NOM	TÉL.	COURRIEL
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS (SI CONNU)	NOM	TÉL.	COURRIEL

VOTRE ORGANISATION A-T-ELLE DÉJÀ PRODUIT DES ÉVÉNEMENTS SUR UNE PLACE PUBLIQUE? OUI ○ NON ○

SI OUI, VEUILLEZ INSCRIRE LES PLUS RÉCENTS :

BUDGET TOTAL DE L'ÉVÉNEMENT

DOCUMENTS REQUIS

L'organisme doit transmettre électroniquement tous les documents demandés à l'adresse **programmation@quartierdesspectacles.com**

Le présent formulaire rempli en bonne et due forme, signé et accompagné de :

- ANNEXE A – en référence avec le Guide d'occupation des espaces publics, faire une description de l'événement (max. : 1 page) incluant la programmation prévue, le nombre de personnes attendues et les entraves prévues
- ANNEXE B – plan de site détaillé incluant les entraves (voir les plans disponibles sur le site internet du Partenariat du Quartier des spectacles)
- ANNEXE C – calendrier de production
- ANNEXE D – documents constitutifs (lettres patentes)
- ANNEXE E – résolution du conseil d'administration autorisant le dépôt de la demande et désignant un signataire autorisé
- ANNEXE F – pour les événements culturels, un plan de communication (max. : 1 page) incluant le profil du public visé et le rayonnement attendu (régional, national ou international).

REPRÉSENTATIONS, GARANTIES, INDEMNISATIONS ET ASSURANCES

L'ORGANISME garantit et tient le PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES et la VILLE DE MONTRÉAL (ci-après nommés conjointement le PARTENARIAT) indemnes de toute réclamation et de tout dommage de quelque nature que ce soit, causé par l'ORGANISME, ses employés, ses préposés, ses représentants ou contractants pour tout ce qui touche l'événement.

L'ORGANISME s'engage, en outre, à prendre fait et cause pour le PARTENARIAT dans toute réclamation ou poursuite contre le PARTENARIAT et à l'indemniser de toute dépense, de tout jugement et de toute condamnation qui pourraient être prononcés contre lui et à payer en ses lieux et place toutes sommes qu'il aurait à débourser avant ou après jugement, en raison de ce qui est prévu au précédent article.

Au moins dix (10) jours avant la tenue de l'événement, l'ORGANISME obtiendra à ses frais et maintiendra en vigueur une police d'assurance responsabilité, laquelle accordera pour l'événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 M$) pour les blessures corporelles et les dommages matériels et dans laquelle le PARTENARIAT et la Ville de Montréal doivent être désignés comme assurés additionnels. Cette police d'assurance doit protéger l'ORGANISME, le PARTENARIAT et la Ville de Montréal pendant toute la période au cours de laquelle l'ORGANISME aura accès au site, soit avant, pendant ou après la tenue de l'événement.

En foi de quoi, le soussigné reconnaît avoir pris connaissance de toutes les dispositions de la présente.

Signature du signataire autorisé | Date

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Amélie Moncelet au 514 879-0009, poste 230 ou à l'adresse programmation@quartierdesspectacles.com.

ANNEXE A

DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

ANNEXE B

PLAN DE SITE DÉTAILLÉ

ANNEXE C

CALENDRIER DE PRODUCTION

ANNEXE D

DOCUMENTS CONSTITUTIFS (LETTRES PATENTES)

ANNEXE E

RÉSOLUTION DU CA

ANNEXE F

PLAN DE COMMUNICATION